

N°56/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 novembre 2021

**OBJET : DELIBERATION POUR RETENIR UNE PRESTATION POUR CORRIGER
L'ACOUSTIQUE DE LA SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE**

Le quinze novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 29 octobre 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à GRAS Julien), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à CATELAN Thierry), GIRAUD Sylvie (pouvoirs donnés à HELSEN Véronique)

ABSENT : GALLAND Daniel

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'isolation sonore de la salle de réunion de la mairie a été mis de côté durant le confinement. Pendant cette période, les conseils municipaux ont eu lieu dans la salle des fêtes de Chauffayer et ce sujet n'était plus une priorité.

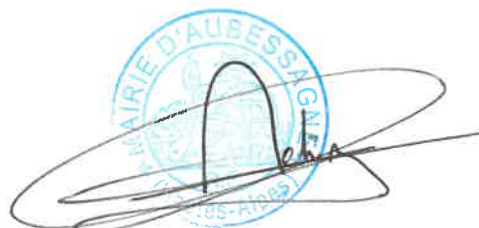
Depuis le mois d'octobre, les conseils municipaux se déroulent de nouveau à la salle de réunion de la mairie d'Aubessagne souvent tard le soir. La correction de l'acoustique permettra d'améliorer le confort sonore des échanges. Une bonne acoustique est essentielle pour que l'intelligibilité de la parole soit bonne et pour avoir des discussions fructueuses.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise DEVILLIERS pour un montant de 2 876€ HT
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE